Autour de l'embryon Michel Monsigny

Colloque « Génétique et Liberté »

Académie d'Orléans Muséum

Le mercredi 23 mai 2012

Bioéthique

Statut de l'embryon

Droit de l'enfant / droit à l'enfant Eugénisme négatif >> génocide Eugénisme positif

Primum non nocere, deinde curare

Plan de l'exposé

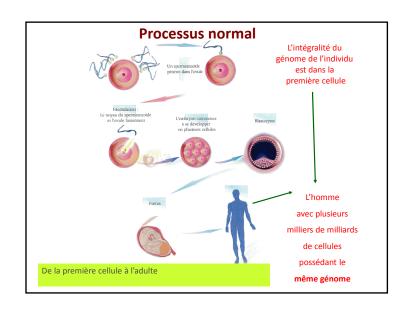
1° Fécondation et développement embryonnaire Cellule, Génome, Embryon

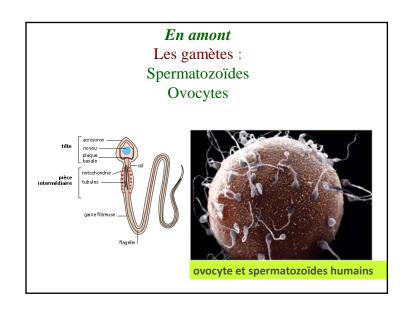
Assistance médicale à la procréation

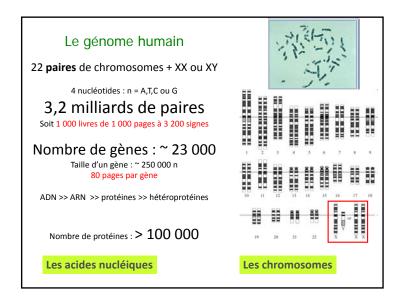
2° Le clonage Transfert de noyaux

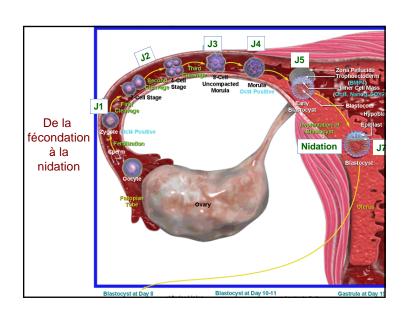
3° Médecine régénérative Cellules souches 4° Le génome et la médecine prédictive

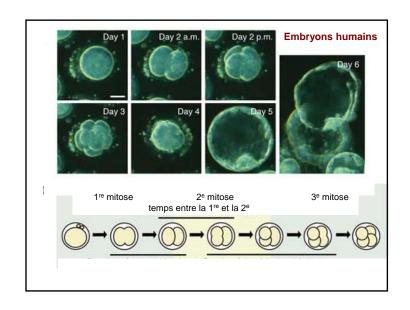
5° Statut de l'embryon ? Positions philosophiques et religieuses La loi française 2011 1° La fécondation et le développement embryonnaire

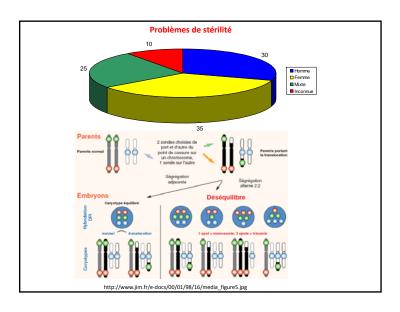












Assistance médicale à la procréation AMP

Obtention des ovocytes

FIV: fécondation in vitro

* spontanée ou * ICSI

(Intra Cytoplasmic Sperm Injection)

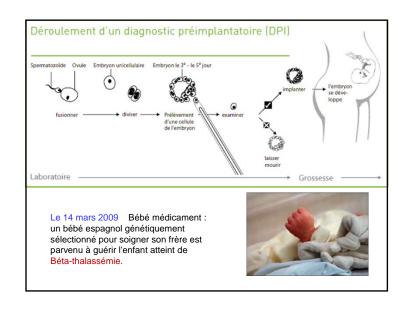
** Implantation avant le 6e jour

DPI : diagnostic préimplantatoire

GPA: gestation pour autrui

Royaume-Uni
Patrick Steptoe et Robert Geoffrey Edwards.
Le premier « bébé-éprouvette »,
Louise Brown
le 25 juillet 1978.

France
Amandine
24 février 1982
Jacques Testart, biologiste
René Frydman, gynécologue
I'hôpital Antoine-Béclère de Clamart



2° Le clonage

Transfert nucléaire

clonage thérapeutique clonage reproductif



Dolly 1996-2003 Keith Campbell Ian Wilmut

Assistance médicale à la procréation (AMP)

Questionnement

I - Les conditions d'accès à l'AMP :

faut-il élargir les conditions d'éligibilité à l'AMP ? monoparental, homosexuels ...

II - L'AMP et le don de gamètes :

faut-il revoir, dans le contexte spécifique de l'AMP, les principes prévalant

pour le don d'éléments du corps humain ?

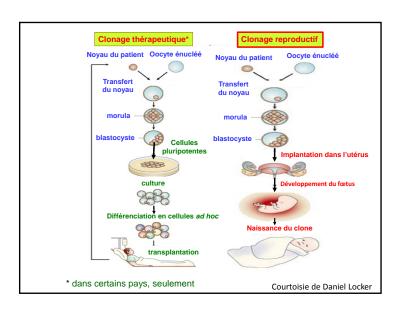
III - Faut-il légaliser la GPA (gestation pour autrui) ?

IV - Contrôles des techniques et Sécurités des pratiques ?

V - Le DPI

... l'encadrement actuel des diagnostics

est-il de nature à garantir tout risque d'eugénisme ?



Le clonage

Questionnement

Ovocyte humain + noyau de cellule somatique adulte

1° Embryon **réifié** pour la recherche ? 2° Immortalisation d'un humain ? 3° Humain comme pièces de rechange ?

Cybride

Ovocyte animal énucléé + noyau somatique adulte humain

3° Médecine régénérative

Les cellules souches

a) embryonnaires

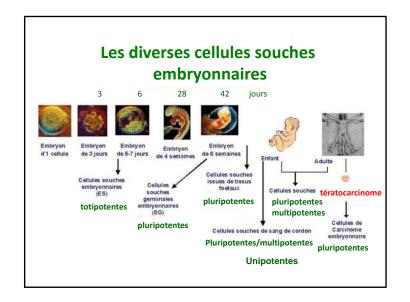
b) adultes induites CSPi. Une alternative?

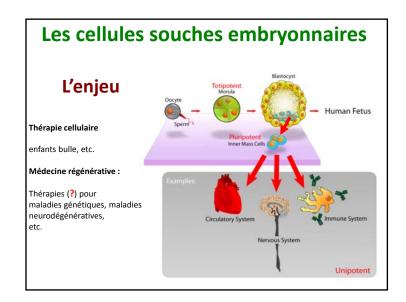
1998 : l'Europe dit non au clonage humain

2004 : Le clonage reproductif constitue désormais un

« crime contre l'espèce humaine »

puni de 30 ans de réclusion criminelle et de 7,5 millions d'euros d'amende.





La recherche sur l'embryon et les cellules souches embryonnaires

Questionnement

Faut-il les interdire?

* Interdiction mais autorisations dérogatoires délivrées par l'Agence de biomédecine (ABM) ou

* Autorisation sous contrôle de l'Agence de biomédecine (ABM) ?



Cellules souches embryonnaires

Questionnement

Origine des embryons : peut-on accepter d'utiliser :

- * embryons surnuméraires d'une F.I.V. ?
- * embryons du diagnostic préimplantatoire, D.P.I. ?
- * embryons congelés sans projet parental?
- * embryons obtenus par transfert nucléaire : Clonage ?
- * embryons préparés pour la recherche ?

Difficultés intrinsèques :

- * faible quantité de matériel de départ
- * besoin de milieux de culture artificiels
- * besoin de cellules nourricières
- * difficultés du contrôle de la différenciation
- * problèmes d'instabilité génomique
- * problèmes épigénétiques

Problèmes

Éthiques: Embryon = personne humaine

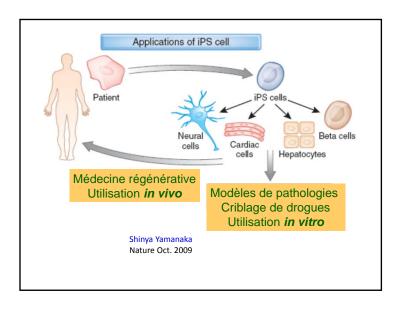
Immunologiques: HLA: antigènes d'histocompatibilité (rejet)

Carcinogéniques: Tératomes

Les cellules souches

a) embryonnaires

b) adultes induites : CSPi **Une alternative?**



Cellules souches adultes

à partir de tissus différenciés : peau, tissu adipeux,

Par transfert de gènes ou de protéines :

« facteurs de transcription » généralistes **Explications:**

Chaque cellule a 23 000 gènes mais seulement 3 000 utilisés par une cellule

Pourquoi?

épigénèse

* Gènes éteints par méthylation de l'ADN, par petits ARN * Absence de facteurs de transcription spécifiques **Cellules somatiques =/= cellules embryonnaires**

Réversion par des facteurs de transcription généralistes

4° Le génome et la médecine prédictive

> Dépistage **Diagnostic** Pharmacogénétique

La médecine prédictive

« caractéristiques génétiques »

probabilité / risques : bénéfices / environnement

Prédisposition / Susceptibilité

monogénique

spondylarthrite ankylosante : mâles B27 : 600 x Huntington

polygénique

Cancer: sein, colon, etc.

Cardiovasculaire / Asthme / Autisme Bronchite / ostéoporose / Crohn

Pathologies Neurologiques / Comportementales

...

5° Statut de l'embryon?

Questionnement général
Position des courants spirituels

Libre pensée :

pour avoir un droit, il faut être une personne ayant vécu : critère absent chez l'embryon et le fœtus

→ avortement, recherche sur embryons, etc.

Bouddhisme:

- * non destruction de créatures vivantes
- * vie dès la conception

mais ... oui par compassion

Monothéisme :

La médecine prédictive

« caractéristiques génétiques »

Questionnement

- 1° droit de savoir face aux risques de savoir
- 2° risques individuels et familiaux
- 3° risques d'incertitude : faux positif, faux négatif
- 4° risques sociaux :

exploitation par les assureurs, par les employeurs ...

Accès « illimité » par Internet ?

Sélection des embryons (D.P.I.)

sexe, gènes de prédisposition, gènes de susceptibilité

eugénisme négatif / eugénisme positif

perte de biodiversité

Nature	Catholicisme Encycliques	Protestantisme Éthiq. perso. Orthodoxie Canons conciliaires		Judaïsme Talmud	Islam Sourates	
FIV homologue	non	oui	oui	oui	oui	
Insémination artific. homologue	oui	oui	oui	oui	oui	
Insémin. post mortem	non	non	non	homologue	homologue	
FIV hétérologue	non	oui Paternité ?	non	non	non	
Don de sperme	non	(oui)	non	non	non	
Don d'ovule	non	(oui)	non	non	non	
Don d'embryon	non	non	non	non	non	
GPA gratuite	non	?	non	non	non	
GPA payante	non	non	non	non	non	
DPI	non	(oui)		oui	(oui)	
DPI sexe	non	(oui)	oui	(oui)	non	
Bébé médicament	non	non	non	non	?	
Sélection d'embryon	non	non	non	(non)	non	

La LOI n° 2011-814 du 7 juillet 2011

* ne remet pas en cause les principes fondamentaux de la bioéthique (lois de 1994 et 2004).

* n'autorise pas la gestion pour autrui (GPA)

* n'élargit pas les tests génétiques destinés à établir la filiation

maintient le principe d'interdiction de la recherche sur l'embryon et les cellules souches embryonnaires humaines (articles 40 à 44)

* la recherche peut être autorisée par dérogation (art. 41)

Pays	GPA	Clon. thér.*	Clon. Repr.	Embryon	CS Emb.	Tests génétiques	DPI Bébé médicament	AMP cél. homos
Allemagne				< 24 h	Étranger < mai 2007			
Belgique				< 14 jours				
Danemark							+	
Espagne				Surnumér.		Consent.	sexe	Célib.
Finlande								
France				Surnumér.	Dérogat.	Autorisat.	2006	
Grande Bretagne				< 14 jours			sexe	
Grèce				< 14 jours				
Italie				Bénéf thérap.	Étranger			
Norvège							+	
Pays Bas						?		
Pologne						?		
Portugal				< 14 jours			sexe	2009 ?
Suède	2009 ?			< 14 jours		Ass. >0,25 10 ⁶		
Suisse							HLA	
Ukraine								
USA	Cert. états							
•Clonage thérapeutique : Afrique du Sud, Chine, Corée du Sud, Inde, Iran, Israël, Japon, Singapour								

** autorise la technique de congélation ultra rapide des ovocytes

** limite l'AMP

(Assistance médicale à la procréation) aux cas d'infertilité médicale. (articles 29,31,33)

** introduit le don croisé d'organes (article 7)

Autour de l'embryon

1° Fécondation et développement embryonnaire

2° Le clonage

3° Médecine régénérative

4° Médecine prédictive

5° Statut de l'embryon?

Merci de votre attention

•Shinya Yamanaka* et al .,

Université de Kyoto, Japon,

2007 Cell, 131, 1-12

4 gènes retrovirus

Cellules pluripotentielles

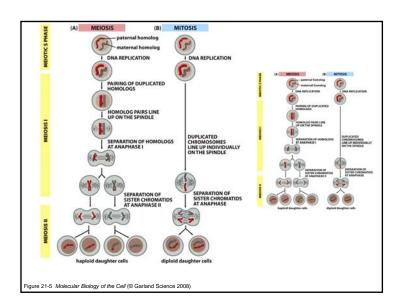
4 gènes : Oct 3/4, Sox2, c-Myc# and Klf4

facteurs de transcription

>>> activation d'autres gènes en série

#c-Myc: oncogène

* Prix Lasker 2009 Recherche médicale fondamentale avec John Gurdon



James Thomson et al.

University of Wisconsin School of Medicine and Public Health in Madison

2007 Science 4 gènes

Gènes: Oct4 and Sox2

et 2 autres : Nanog and Lin28

Pas de *cMyc* cancérigène

(oncogène)

Le scandale coréen : La fraude de H Woo-Suk, U. Séoul

Le 12 janvier 2006, excuses de Dr Hwang Woo-suk,

le clonage de cellules-souches de février 2004 : une tromperie.

Ce qu'il a prétendu avoir fait

Février 2004: Science, le premier clonage réussi de cellulessouches humaines.

Ce qui en reste :

Mai 2005: *Science*, le premier clonage "en série" de cellulessouches: 11 lignées / 11 patients

Ce qui en reste : Les données ont été falsifiées, les photos dupliquées : il n'y a eu aucun clonage réussi de cellules-

Juin 2005: le même laboratoire publie dans *Nature* une étude décrivant le premier clonage d'un chien.

Ce qui en reste : Au moins, ils ont réussi le chien.

http://www.sciencepresse.gc.ca/archives/2006/cap0901066.html

Aujourd'hui

gratuité, anonymat et consentement éclairé

Pour l'assistance médicale à la procréation (AMP)

Techniques réservées

aux couples constitués d'un homme et d'une femme selon des indications spécifiques ; Anonymat du don en cas de tiers donneur de sperme ou d'ovocytes ;

Interdiction de la gestation pour autrui (GPA)

Pour les diagnostics pré-implantatoire et pré-natal (DPI, DPN)

Centres pluridisciplinaires autorisés par l'Agence de la biomédecine

encadrant ces pratiques ; Recours au diagnostic pré-implantatoire seulement en cas de maladie génétique identifiée chez les ascendants.

Aujourd'hui

gratuité, anonymat et consentement éclairé

Recherche sur l'embryon et les cellules souches embryonnaires :

Régime d'interdiction avec dérogations autorisées par l'ABM.

Examens des caractéristiques génétiques d'une personne:

Consentement de la personne ; Information de la parentèle en cas de maladie grave.

Prélèvement et greffes d'organe et de cellules

Consentement présumé pour les donneurs décédés ; Autorisation par un comité d'experts pour les donneurs vivants ; Conservation de cellules

autorisée seulement en cas d'utilisation thérapeutique avérée

Loi du 6 août 2004

"La recherche sur l'embryon humain est interdite" Interdiction : embryon conçu in vitro ou par clonage

* à des fins de recherche * à des fins commerciales ou industrielles (aucune utilisation)

> * à des fins thérapeutiques ************

1° Par dérogation, < à cinq ans, >> 5 fév 2010
Autorisation (ABM) de recherches sur l'embryon et les cellules embryonnaires^a
* si susceptibles de permettre des progrès thérapeutiques majeurs et
* si pas de méthode alternative

d'efficacité comparable, en l'état des connaissances scientifiques".

a embryons « surnuméraires » : AMP, ne faisant plus l'objet d'un projet parental"

2° Par dérogation : "bébés du double espoir ou bébés-médicaments "
autorisation, à titre expérimental :

DPI sur cellules prélevées sur l'embryon in vitro, pour guérir un enfant atteint d'une maladie génétique incurable grâce à la naissance d'un enfant indemne.